

Objet : Suite collectif des riverains du chateau - Avis RESERVE de la chambre d'agriculture pour la création de la zone AU en secteur humide

**Vidal, Arnaud <arnaud.vidal@siemens-healthineers.com>**

mer. 10 déc. 11:14 (il y a 6 jours)

À enquete.plu@douvres.fr

Bonjour Madame la Commissaire Enquêteuse,

Je me permets de faire suite à notre échange du samedi 29 novembre et tout particulièrement de la problématique de la zone AU qui a été créée en secteur humide - tel que précisée dans le courrier que vous avez reçu – actuellement classé en zone agricole.

Vous aviez mis en avant qu'un emplacement réservé (symbolisé ER13 dans le projet, en périphérie de la zone AU) avait été mis en place pour créer un bassin de rétention afin de compenser la zone humide.

Je souhaiterais souligner que la chambre d'agriculture (rapport annexé en pièce jointe) a émis un avis réservé sur ce projet. Celle-ci mentionne que les compensations environnementales des zones de développement urbain doivent être incluses dans la zone et ne doivent pas entraîner des contraintes supplémentaires ou des prélevements fonciers supplémentaires pour l'activité agricole.

Pourquoi la mairie n'a-t-elle pas sollicité la chambre d'agriculture en amont du projet de P.L.U, avant de créer une extension de la zone urbaine à cet endroit de Douvres où nous voyons bien que les éléments naturels ne le permettent pas du fait du caractère humide de toute cette zone.

Cette décision semble aller à l'encontre des objectifs environnementaux de ce projet de P.L.U.

Très cordialement

Arnaud VIDAL